



**Conseil national  
de l'information statistique**

**Commission  
« Démographie et questions sociales »**

Réunion du 6 juin 2019

**Fiche descriptive pour  
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête Statistiques sur les Ressources et les  
Conditions de Vie des ménages (SRCV)**

## 1. Titre

Intitulé de l'enquête *	Enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des ménages (SRCV)
-------------------------	---

## 2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative européenne, dépendante d'un règlement européen (obligatoire)
Contenu du questionnaire	Partiellement défini par un règlement européen

## 3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Individu ou ménage
Champ statistique couvert	Ménages vivant en logement « ordinaire », interrogés dans leur résidence principale. SRCV est une enquête en panel. Le suivi longitudinal se fait au niveau individuel.
Champ géographique	France métropolitaine jusqu'en 2021 puis France hors Mayotte.

## 4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête « Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des ménages » Le questionnaire est constitué de trois parties : - le tronc commun des ménages, - le questionnaire « ménage », - le questionnaire « individu », renseigné pour toutes les personnes du ménage âgées de 16 ans ou plus au 1er janvier de l'année de collecte.
URL de consultation du questionnaire	Non encore défini

Objectifs	<p>L'enquête SRCV (ou European Union Statistics on Income and Living Conditions EU-SILC) a pour objectif la constitution d'une base de données actualisée chaque année et servant de référence pour la connaissance des revenus, des conditions de vie et de l'exclusion sociale dans les États membres. SRCV permet ainsi la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus et la pauvreté en France tels que le taux de pauvreté monétaire, le taux de pauvreté matérielle et sociale et la persistance dans la pauvreté.</p> <p>L'enquête SRCV s'inscrit dans le programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale et fournit le matériau statistique au rapport de synthèse annuel de la Commission Européenne sur ces questions.</p> <p>Elle a également pour finalité de mettre à disposition des chercheurs une base de microdonnées sur les revenus et conditions de vie, afin qu'ils puissent mener des études comparatives sur les inégalités, la dynamique des revenus et le rôle des politiques sociales et fiscales dans la redistribution.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>Il s'agit d'une enquête multi-thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- revenus (pauvreté financière)</li> <li>- privations matérielles</li> <li>- logement</li> <li>- emploi</li> <li>- santé</li> <li>- bien-être</li> <li>- garde d'enfants</li> <li>- victimation.</li> </ul> <p>Le questionnaire de l'enquête se compose d'une partie très stable dans le temps (données dites « primaires ») et de modules dits secondaires qui changent chaque année. Les modules secondaires portent sur des sujets variés (conditions de logement, accès aux services, transmission intergénérationnelle de la pauvreté, etc,...) et visent à mieux comprendre certains aspects de la pauvreté.</p> <p>L'enquête intègre ainsi deux séries de modules secondaires, l'une tournant tous les 3 ans et l'autre tournant tous les 6 ans. Le calendrier des modules secondaires est le suivant :</p> <p>Modules tous les 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 : Travail et conditions de logement</li> <li>- 2021 : Enfants</li> <li>- 2022 : Santé</li> </ul> <p>Modules tous les 6 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 : Surendettement, patrimoine, consommation</li> <li>- 2021 : Familles recomposées ou enfants de parents séparés</li> <li>- 2022 : Qualité de vie, participation sociale et culturelle</li> <li>- 2023 : Transmission des inégalités - Difficultés de logements + Sujet à définir par la commission européenne</li> <li>- 2024 : Accès aux services - Transferts sociaux en nature</li> <li>- 2025 : Sujet à définir par la commission européenne</li> </ul>

Historique	<p>Le système de statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie a été mis en place en 2004, prenant la suite du Panel européen (qui a duré huit ans et dont la dernière collecte a eu lieu en 2001).</p> <p>La première collecte de l'enquête SRCV a donc eu lieu en 2004. Une première refonte de l'enquête SRCV a eu lieu en 2008 (appariement avec des sources fiscales et sociales). Le dispositif est refondu une deuxième fois en 2020 pour s'adapter au nouveau cadre réglementaire européen, alléger le questionnaire et le recentrer sur la demande européenne, réduire les délais de diffusion et augmenter la précision des principaux estimateurs.</p>
Faits marquants précédentes éditions	Rien à signaler
Concertation	<p>Au niveau européen, plusieurs working groups et task forces réunissant les États membres sont organisés en amont pour convenir du contenu de l'enquête.</p> <p>Au niveau français, le questionnaire est élaboré après la consultation du groupe d'exploitation SRCV utilisateurs et des spécialistes du domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisateurs internes à l'Insee telles que les divisions « Conditions de vie », « Logement », « Études sociales », « Enquêtes et études démographiques »,</li> <li>- différents services statistiques ministériels,</li> <li>- des chercheurs universitaires,</li> <li>- des organismes publics (Unaf, Cnaf, Cnav).</li> </ul>
Origine de la demande	<p>Le dispositif statistique EU-SILC est prévu par le règlement n°1983/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif à la statistique européenne. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne (CE) de mettre en place chaque année un questionnement spécifique sous la forme de module secondaire. À compter de 2021, le cadre réglementaire sera modifié et le dispositif sera encadré par le règlement européen sur les enquêtes sociales européennes (règlement IESS), accompagné d'un acte d'exécution relatif à SILC.</p>
Place dans un dispositif statistique	Le dispositif SRCV est la partie française du système communautaire EU-SILC.
Extensions géographiques	L'enquête SRCV devrait être étendue aux DOM à partir de 2022.
Utilisateurs	<p>La Commission européenne est le premier utilisateur des résultats. Ils sont aussi utilisés en France par les services de l'administration (Insee et services statistiques ministériels en particulier) et les chercheurs intéressés par les questions relatives aux conditions de vie, et en particulier la pauvreté et l'exclusion sociale.</p> <p>L'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) réalisera une post-enquête qualitative. Seuls les ménages appartenant au sous-échantillon sortant seront interrogés.</p>

## 5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Annuelle
Période de collecte	Collecte annuelle sous forme d'enquête en panel : chaque année, un nouvel échantillon de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel et un échantillon dit « sortant » quitte le panel (échantillon rotatif). À partir de 2020, les ménages du panel sont interrogés 4 années d'affilée, soit la durée obligatoire indiquée par le règlement européen. Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation « longitudinale » et une exploitation « transversale ». Période de collecte : de février à avril
Mode de collecte	Questionnaire administré par un enquêteur en face-à-face
Comitologie	Un comité de suivi, se réunissant chaque mois, gère la production courante de l'enquête. Un comité de pilotage décide des grandes orientations une à deux fois par an.
Contraintes pour l'enquêté	Le ménage est prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps moyen d'interview de l'enquête transversale est d'une heure.
Coût de l'enquête	En régime courant, les moyens humains dédiés à l'enquête se décomposent de la façon suivante : - Équipe statistique (conception, maîtrise d'œuvre d'enquête et aval statistique) : 3 cadres A et 2 cadres B - Informatique : 177 jours ETP dont 32 de A - Terrain : 45 ETP enquêteurs en régime courant et 9,5 ETP de cadres B dans les DEM - Tirage échantillon : 30 jours ETP de cadres A - Reprises : 19 jours ETP de cadre B pour la reprise de la codification des professions et 14 jours ETP de cadre B pour la reprise de la codification des diplômes - Enrichissement par des sources administratives : 70 jours ETP de cadre B au pôle Revenus fiscaux et sociaux de Rennes Le coût total (y compris coûts indirects) d'une collecte en régime courant en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte est estimé à 4,6 millions d'euros.
Organisme collecteur	La collecte est assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.
Plan de sondage	L'échantillon entrant 2020 SRCV est tiré dans la nouvelle base de sondage Nautile, produit dérivé du répertoire de logements Fidéli. L'échantillon complet de SRCV, du fait de sa dimension panel, sera mixte pendant 3 ans, c'est-à-dire composé de fiches-adresses tirées dans Octopusse (l'ancienne base de sondage, basée sur le recensement de population) et de fiches-adresses tirées dans Nautile.
Taille de l'échantillon	16000

## 6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	
Partenariat	Non
Date prévisionnelle de la première publication	Livraisons de fichiers à Eurostat au premier semestre 2021. Le Fichier de Production et de Recherche (FPR) devrait être diffusé pour septembre 2021.